



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix : 27

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, Mme Béatrice Leccia, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Marie-Claire Balsan, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

Mme Christiane Exbrayat a donné procuration à Mme Coralie Chagneau

M. Alain Héraud

Mme Janet Zaragoza a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Frédéric Brauge

M. Grégory Fernandez a donné procuration à M. Grégory Théron

Mme Jennifer Euzet a donné procuration à M. Julien Baroni

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Françoise Panafieu

DEL2021_059 **Vente terrain communal – parcelle E566 aux consorts AURRAN, KIYOKAWA, SERRE**

Monsieur le maire indique à l'assemblée que la commune est propriétaire d'un terrain situé chemin des oliviers E566 d'une superficie de 595 m² (annexe n°8). Il précise qu'il s'agit d'un terrain du domaine privé de la commune situé en zone constructible, non viabilisé et enclavé à ce jour.

Cette parcelle a été évaluée par France Domaines à 92€/m² en date du 10 août dernier (annexe n°9).

Les trois voisins immédiats souhaitent se porter acquéreur de la parcelle à hauteur de l'évaluation des domaines.

Vu l'avis des domaines en date du 10 août,
Vu la demande des riverains en date du 15 septembre,

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- De décider de vendre la parcelle E566, d'une superficie de 595m² à 92euros/m² à Mrs et Mmes AURRAN, KIYOKAWA et SERRE,
- De dire que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Vote :

Présents	22
Procurations	05
Nombre de voix	27
Pour	24
Contre	00
Blancs	03

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZÉDÉ

